

ZAC Parc aux Lièvres-Bras de Fer à Evry-Courcouronnes (91)

Synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique

Procédure de mise à disposition du public de l'étude d'impact du projet mise à jour pour le dossier de réalisation de la ZAC

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PREAMBULE.....	3
1. LES ENJEUX DU PROJET	4
2. CONTEXTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	9
3. MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	9
4. MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	9
4.1 Mise à disposition du dossier au public	9
4.2 Ouverture des registres	10
5. OBSERVATIONS DU PUBLIC	11
5.1 Sur le stationnement et la circulation	11
5.2 Sur la programmation immobilière	11
6. REPONSES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC	11
Sur le stationnement et la circulation	12
Sur la programmation immobilière	13
7. ANNEXES	13

PREAMBULE

Le dossier de création de la ZAC Parc aux Lièvres-Bras de Fer, comprenant une étude d'impact environnementale, a été approuvé par une délibération du 1^{er} décembre 2015 de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, depuis intégrée à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

La SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris est l'aménageur de la ZAC Parc aux Lièvres – Bras de Fer, dont le périmètre comprend le NPNRU du Parc aux Lièvres, depuis le 17 avril 2020, date d'entrée en vigueur du Traité de concession d'aménagement (TCA) signé avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud en présence de la Ville le 12 mars 2020 ; le TCA a une durée de 11 ans.

En prévision de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC par la Communauté d'Agglomération, envisagée au deuxième trimestre 2022, l'étude d'impact a été mise à jour en 2021.

Dans le cadre d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) prévue à l'article L.123-19 du code de l'environnement réalisée entre le 25 octobre et le 26 novembre 2021, mutualisée avec une enquête publique prévue à l'article 181-10 du code de l'environnement, relative à une procédure d'autorisation environnementale organisée par la Préfecture de l'Essonne, cette étude d'impact a été communiquée au public.

Le dossier mis à disposition du public dans le cadre de la PPVE contient les documents suivants :

- L'étude d'impact du projet de renouvellement urbain du Parc aux Lièvres –Bras de Fer et son résumé non technique
- L'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la ZAC du Parc aux Lièvres –Bras de Fer.
- Le mémoire en réponse à l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) rendu sur l'étude d'impact de la ZAC Parc aux Lièvres-Bras de Fer.
- La version projet du dossier de réalisation de la ZAC du Parc aux Lièvres –Bras de fer.
- Les courriers de la procédure.

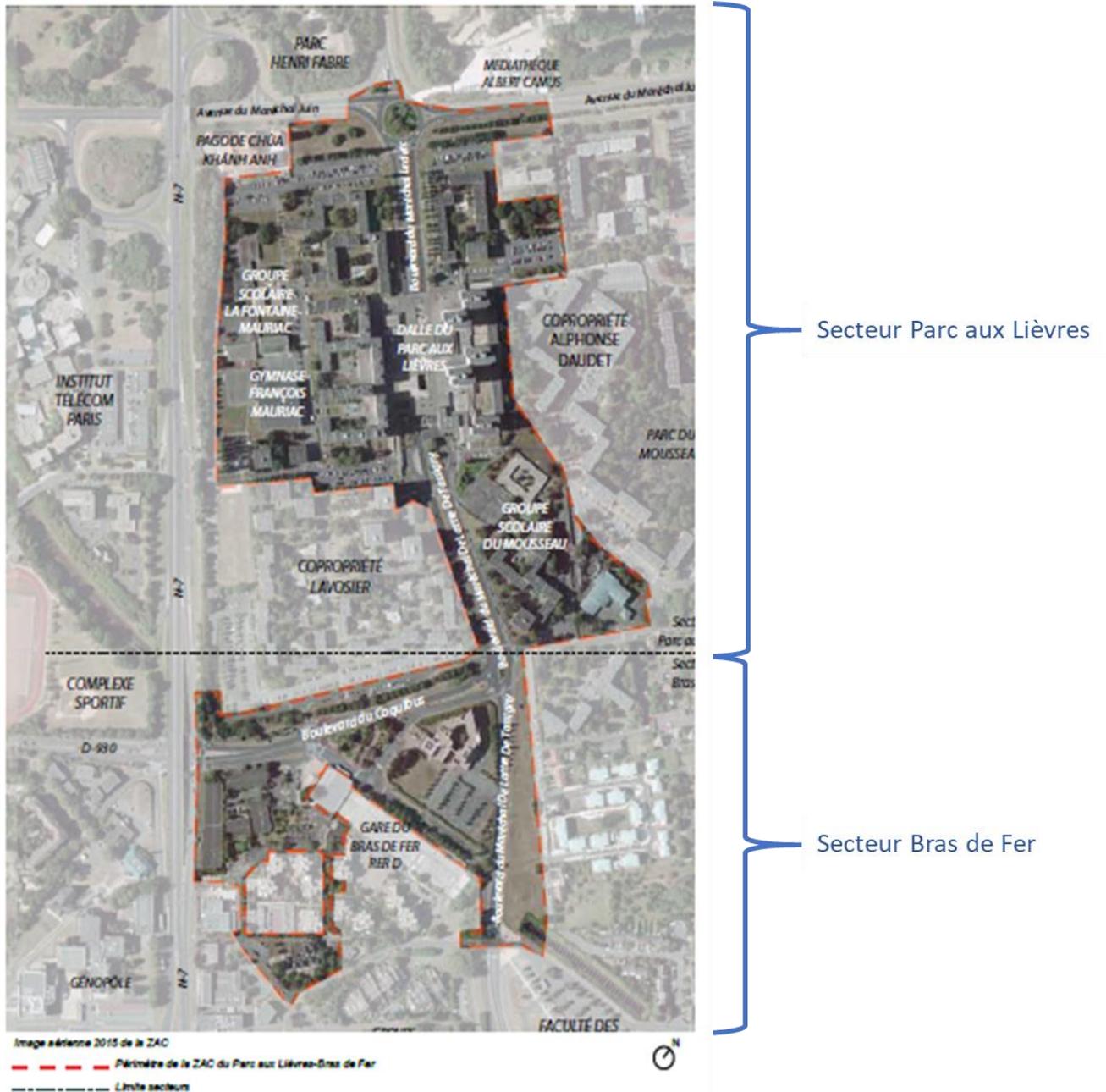
En outre dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale menée de façon mutualisée, le dossier de consultation comprenait dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau prévu aux articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

Le présent document vise à établir la synthèse de la PPVE intervenue, en rappelant dans un premier temps les enjeux du projet, le contexte de la participation du public, les modalités de sa mise en œuvre, les thèmes abordés dans les contributions du public et leur prise en compte et leur prise en compte pour la suite du projet.

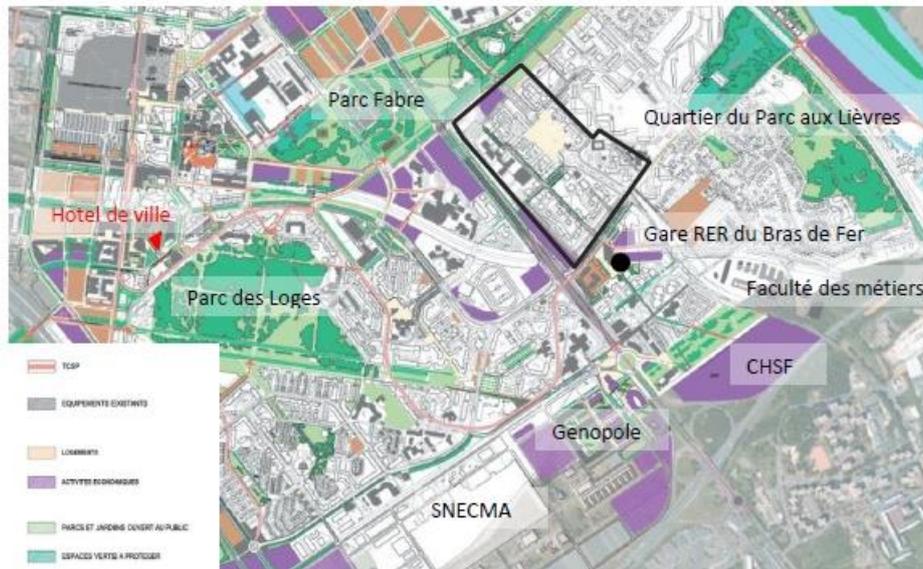
La présente synthèse est complétée par les avis intégraux remis dans les registre électronique et papier.

1. LES ENJEUX DU PROJET

L'opération d'aménagement est conduite sur les deux quartiers Parc aux Lièvres et Bras de Fer, situés au Sud d'Evry.



Le Sud d'Evry comprend, de part et d'autre de la RN7, un ensemble de quartiers résidentiels (Parc aux Lièvres, Bras de Fer, Mousseau), ainsi que des polarités économiques, de recherche, et d'enseignements structurantes, d'échelle métropolitaine.

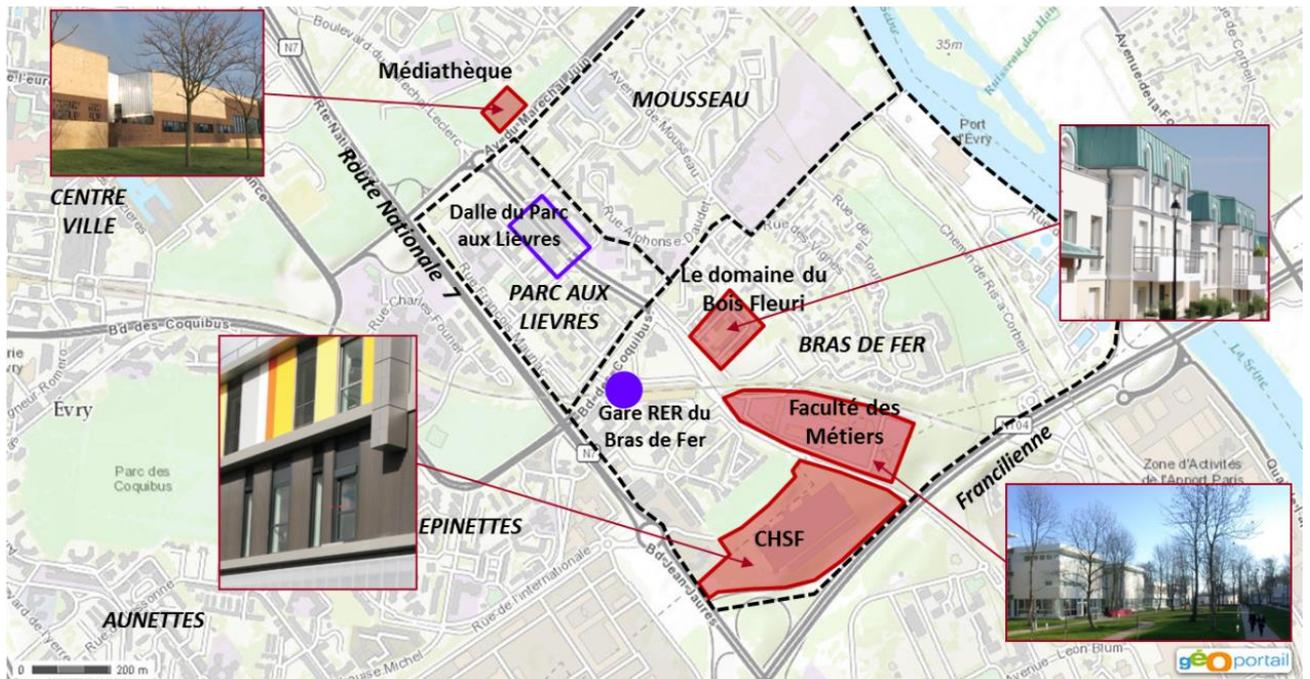


Extrait Evry-Sud du schéma directeur du projet de ville, source Agence Devillers, 2006

L'enjeu de développer le Sud d'Evry se traduit dans plusieurs documents stratégiques et s'appuie sur une dynamique de territoire déjà à l'œuvre sur ce secteur.

La mutation du territoire sud Evryen est à l'œuvre depuis une quinzaine d'années. Quelques actes forts marquent l'évolution positive de ce secteur :

- L'ouverture de la Faculté des Métiers en 2005,
- L'ouverture du Centre Hospitalier Sud Francilien en 2011,
- L'ouverture de la Médiathèque Albert Camus en 2012.
- Le développement du campus de Génopole et de l'Association française contre les Myopathies



Dynamique de mutation du Sud d'Evry

Le PLU d'Evry comprend une OAP « Evry Sud », qui prescrit une poursuite du renouveau urbain du site par l'amélioration du cadre de vie des habitants (équipements publics rénovés, résidences réhabilitées) et la création d'une offre importante de logements, en grande partie en accession à la propriété.

La réflexion menée par la Ville d'Evry-Courcouronnes et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud s'appuie sur des études urbaines engagées sur le secteur dès 2010, réalisées par les Ateliers Lion. Ceux-ci ont été désignés en 2018 mandataires de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en charge de la maîtrise d'œuvre des espaces publics et des études d'architectes-urbanistes coordonnateur (co-traitants : I grec Ingénierie, Citec mobilités, Agence Thierry Maytraud).

La ZAC est engagée au plan opérationnel : le premier programme résidentiel réalisé par Nexity Apollonia (397 logements, une crèche et plusieurs locaux commerciaux) est livré, un nouveau gymnase municipal a été ouvert fin 2019, et le bailleur social Essonne Habitat a achevé la réhabilitation d'une première résidence de 76 logements.

Le projet de renouvellement urbain « Parc aux Lièvres-Bras de Fer » porte ainsi sur :

- **La rénovation urbaine du Parc aux Lièvres**, dont l'opération majeure sera la transformation de l'ensemble immobilier de la dalle, assurant le désenclavement du quartier;
- **Le réaménagement du pôle multimodal du Bras de Fer**, comprenant la requalification du bâtiment voyageurs de la gare RER D et l'insertion du Tzen 4;
- **La création d'une offre nouvelle de logements** permettant de diversifier le parc de logements et d'améliorer la mixité sociale ;
- **La rénovation et le développement de l'offre en équipements publics**
- **La création de commerces;**
- **La refonte des espaces publics et du réseau viaire;**
- **Le développement de bureaux et de laboratoires** autour de la gare, dans le prolongement du Génopole



Plan guide Parc aux Lièvres-Bras de Fer (Ateliers Lion 2020)

La programmation de la ZAC prévoit la réalisation de :

- 60 000 m² de surface de plancher (sdp) d'habitation en logements neufs, collectifs, intermédiaires et individuels, soit environ 900 logements dont :
 - 397 logements (sur 25 K m² sdp) livrés (programme Biovalley), comprenant : 81 logements sociaux pour Essonne Habitat, 42 logements intermédiaires pour CDC Habitat, et 274 logements libres
 - Environ 300 logements libres prévisionnels (sur 20 K m² sdp environ)

- 72 nouveaux logements sociaux Essonne Habitat (sur 5 K m² sdp environ)
- Environ 140 logements Foncière Logement, contreparties au titre du NPNRU (sur 10 K m² sdp environ)
- **2 500 m² de commerces sur les 2 pôles de proximité Bras de Fer et Parc aux Lièvres**
- **Nouveaux équipements publics** : une crèche (765 m² sdp), un centre de protection maternelle et infantile (275 m² sdp), une Maison des Services publics (1 940 m² sdp), un gymnase (3 354 m² sdp)
- **9 000 m² de bureaux et laboratoires** dans le prolongement du campus Génopole
- La réhabilitation de 375 logements sociaux Essonne Habitat dans le cadre du programme du NPNRU du quartier Parc aux Lièvres
- La requalification des groupes scolaires La Fontaine-Mauriac et Mousseau et de l'accueil loisirs Berlioz

Programme	Surface m2 SDP
Logements	60 000
Commerces	2 500
Bureaux	9 000
Equipements publics	6 334
TOTAL	77 834

2. CONTEXTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La participation du public par voie électronique a été organisée entre le 25 octobre et le 26 novembre 2021 par la Préfecture de l'Essonne, en collaboration avec la SPLA-IN.

Elle concerne les projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale, mais n'étant pas soumis à la réalisation d'une enquête publique, comme les Zone d'Aménagement Concerté.

Cette consultation a été mutualisée avec l'enquête publique relative à la procédure d'autorisation environnementale, prévue à l'article 181-10 du code de l'environnement.

Le présent document tient lieu de synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il sera tenu compte.

3. MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Les modalités de la mise à disposition au public du dossier relatif au projet de création de la ZAC de Parc aux Lièvres-Bras de Fer ont été les suivantes :

- Avis de mise à disposition dûment affiché, publié dans deux journaux (Le Parisien édition de l'Essonne et Le Républicain) et communiqué sur le site internet de la Ville ;
- Mise à disposition du public du dossier sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne
- Ouverture d'un registre électronique disponible depuis le site internet de la Préfecture de l'Essonne.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

4.1 Mise à disposition du dossier au public

En conformité avec les articles R. 123-46-1 et R. 123-8 du code de l'environnement, le dossier mis à disposition du public contient les documents suivants :

- L'étude d'impact du projet de renouvellement urbain du Parc aux Lièvres –Bras de Fer et son résumé non technique
- L'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la ZAC du Parc aux Lièvres –Bras de Fer.
- Le mémoire en réponse à l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) rendu sur l'étude d'impact de la ZAC Parc aux Lièvres-Bras de Fer.
- La version projet du dossier de réalisation de la ZAC du Parc aux Lièvres –Bras de fer.
- Les courriers de la procédure.

En outre dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale menée de façon mutualisée, le dossier de consultation comprenait dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau prévu aux articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

La consultation du public s'est tenue du 25 octobre au 26 novembre 2021 inclus.

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP21386/Accueil.awp

Accueil Résultats Dossier Consulter les observations Déposer une observation

Consultation du public préalable à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de la zac « parc aux lièvres-bras de fer » sur EVRY-COURCOURONNES et préalable à l'approbation du dossier de réalisation de cette zac au profit de la SPLA-IN porte sud du grand Paris

Il sera procédé **du lundi 25 octobre 2021 (9h00) au vendredi 26 novembre 2021 inclus (17h00) inclus**, à une consultation du public en mairie d'EVRY-COURCOURONNES (siège de la consultation), sous la forme :

- d'une enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de la ZAC « Parc aux Lièvres-Bras de Fer »,
- d'une participation du public par voie électronique (PPVE) préalable à l'approbation du dossier de réalisation de cette ZAC.

Cette étape importante du projet vise à recueillir les observations du public.

Pour cette consultation du public, Monsieur Yves MAËNHAUT, a été désigné commissaire enquêteur.

Vous avez la possibilité de consulter en ligne les éléments du dossier.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'EVRY-COURCOURONNES aux dates et heures suivantes :



Partager

Partagez ce site sur les réseaux sociaux

https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/ZAC-PARC-AUX-LIEVRES-SPLA-IN

PRÉFET DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les services de l'État dans l'Essonne

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes

Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Eau > Autres autorisations > ZAC-PARC-AUX-LIEVRES-SPLA-IN

Autres autorisations

- RIVIERE-JUINE-SIARJA
- ZAC-PARC-AUX-LIEVRES-SPLA-IN**
- PLATEFORME-AEROPORTUAIRE-PARIS-ORLY
- CAMPUS-PARIS-SUD-SIAHVV
- RESTAURATION-JUINE-LE MEREVILLOIS
- BASSINS-VILLEJUST-RUISSEAU-ROUILLON
- ZAC-CORBEVILLE-EPAPS
- Rives de Seine/Athis-Mons
- VIGNEUX-ZAC-CROIX-BLANCHE
- LIGNE18-SGP

ZAC-PARC-AUX-LIEVRES-SPLA-IN

Mise à jour le 07/10/2021

Consultation du public du lundi 25 octobre 2021 (9h00) au vendredi 26 novembre 2021 inclus (17h00)

Consultation du public dans le cadre de :

- l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L.181.1 à L.181-21 du code de l'environnement, concernant le projet d'aménagement de la ZAC « Parc aux Lièvres-Bras de Fer » sur la commune d'EVRY-COURCOURONNES,
- la participation du public par voie électronique (PPVE) préalable à l'approbation du dossier de réalisation de cette ZAC au titre des articles R.311-6 à D311-11-2 du code de l'urbanisme,

pour un projet présenté par la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) Porte Sud du Grand Paris

4.2 Ouverture des registres

Des registres papier étaient ouverts :

- En Mairie d'Evry-Courcouronnes
- En Préfecture de l'Essonne

Un registre numérique était accessible sur un poste informatique mis à disposition en Mairie d'Evry-Courcouronnes.

- Les registres ont été ouverts du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus.

- Dossier d'enquête : https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP21386/Accueil.awp?AWPID1F8039BF=B4CAD2FE3F33278ACE6555EED46779A42AD71074
- Dépôt des observations par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref91-zacparcauxlievresbrasdefer@enquetepublique.net](mailto:zacparcauxlievresbrasdefer@enquetepublique.net)

5. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Cinq personnes ont déposé des remarques sur les registres.

Ces dernières sont intégralement reportées dans l'annexe au présent document.

Une autre personne a adressé une remarque par courriel, transmis hors délai bien que les observations émises soient prises en compte dans le présent document.

5.1 Sur le stationnement et la circulation

Cinq contributions mentionnent l'occupation actuellement forte des places de stationnement public gratuites, et attirent la vigilance sur les conséquences de l'augmentation projetée du nombre de logements sur les possibilités de stationnement sur l'espace public à l'avenir.

Une offre de stationnement répondant à l'ensemble des besoins (habitants, étudiants de la Faculté des métiers, usagers du RER) est attendue.

Trois contributions évoquent des difficultés de circulation aux heures de pointe, en particulier sur le boulevard De Lattre de Tassigny / Leclerc. Des questions sont posées quant aux incidences sur les conditions de trafic automobile de la réduction projetée du nombre des voies de celui-ci, de l'arrivée du nouveau bus à haut niveau de service TZen4, et de l'augmentation du nombre de logements. Une contribution souligne qu'une circulation routière importante génère des nuisances sonores et de la pollution au détriment des habitants.

5.2 Sur la programmation immobilière : nouveaux logements et équipements publics

Une contribution attire la vigilance sur les implantations des immeubles résidentiels projetées au Parc aux Lièvres (futurs îlots dits D2b, D3, B2A, B2B, D2A, B3, B4), dans un souci de préserver une distance avec l'espace public (rue Pasteur, et futur square) et les immeubles existants voisins (résidence Malraux).

Une contribution interroge la capacité des équipements publics du quartier, notamment les écoles, pour l'accueil des habitants à l'avenir.

6. REPONSES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

NB : en gras, le résumé ou l'extrait de la contribution, et directement dessous, la réponse apportée par GPA dans le cadre de ce travail de synthèse.

Sur le stationnement et la circulation

Les besoins de stationnement l'avenir des habitants et usagers sont pris en compte dans le projet.

Ainsi une étude de stationnement réalisée par le bureau d'études mobilités Citec sur la ZAC a été conduite en 2019 afin de définir un nombre et une localisation des places de stationnement, sur l'espace public comme dans les lots privés projetés, répondant à l'ensemble des besoins. Ainsi, alors que Citec évalue actuellement le nombre de voitures (taux de motorisation) possédées par les ménages de logements privés (accession) à 1,4, le PLU de la Ville prévoit nécessairement 1,3 place par logement privé d'une surface jusque 65 m². Il est considéré que les besoins résiduels de stationnement (0,1 place par logement privé, soit 1 place pour 10 logements) seront pourvus par les stationnements publics.

Citec évalue aussi le ratio de véhicules par ménages de logements locatifs sociaux à 0,94. Il est prévu dans le projet 1 place par logement locatif social (appliqué pour les programmes résidence intergénérationnelle et « E4 » d'Essonne Habitat).

Le projet vise à optimiser l'occupation des places de stationnement privé, pour éviter dans la mesure du possible une suroccupation des places sur l'espace public (constatée actuellement). A cet effet les futurs immeubles disposeront de poches de parking facilement accessibles (accès piétons et véhicules simples) et de taille raisonnable.

A terme il est recherché, de façon privilégiée, une occupation des places de stationnement sur l'espace public par les usagers des services publics, clients des commerces et visiteurs des habitants du quartier.

Les conclusions de l'étude de Citec de 2019 sont présentées dans l'étude d'impact du projet ayant donné lieu à la consultation du public. L'étude de Citec a été annexée au mémoire en réponses à l'avis du CGEDD sur l'étude d'impact et jointe au dossier mis à disposition du public.

Le trafic projeté a donné lieu à une de circulation mise à jour par Citec en 2021. Celle-ci conclut qu'à l'avenir, quand bien même le nombre d'habitants et d'usagers attendus sera supérieur à l'existant et que le boulevard De Lattre Tassigny/Leclerc sera redimensionné en 2x1 voies (2x2 voies aujourd'hui), les conditions de circulation ne seront pas significativement impactées, le trafic restera essentiellement fluide.

Les pics de trafics se retrouveront, comme actuellement, en heures de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS) sur le boulevard de France/Maréchal Juin (jusqu'à 1 740 véhicules en HPS dans les deux sens sur la branche Ouest Boulevard de France), et ensuite sur les boulevards De Lattre de Tassigny-Leclerc (en HPM, dans les deux sens : jusqu'à 720 véhicules sur la partie Nord, et jusqu'à 880 dans la partie Sud).

Si la circulation, très ponctuellement sur certains axes (entrées nord et sud du quartier), pourra s'avérer difficile, elle devrait rester le plus souvent très fluide.

Il est indiqué par ailleurs que l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture sera encouragée au travers du projet d'aménagement. Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée le long des boulevards De Lattre de Tassigny et Leclerc, au Parc aux Lièvres, d'ici 2025.

Aussi, l'arrivée du bus à haut niveau de services Tzen4 d'ici 2024, qui se substituera à la ligne de bus 402 entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes, offrira un service de transports performant 100% électrique.

Sur la programmation immobilière :

Aujourd'hui, au Parc aux Lièvres seule la construction de la résidence intergénérationnelle par Essonne Habitat, boulevard de Lattre de Tassigny, est engagée.

Les autres programmes immobiliers restent à concevoir, et leur construction ne sera pas réalisée avant 2024. Il sera recherché une distance entre les immeubles entre eux, et entre les immeubles et l'espace public, permettant d'assurer une nécessaire intimité de l'ensemble des logements, ainsi que leur luminosité et leur ensoleillement.

L'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier est prise en compte quant à la capacité des équipements publics. Ainsi il est prévu que les écoles maternelles et élémentaires La Fontaine-Mauriac et Mousseau soient requalifiées et agrandies.

7. ANNEXES

- Copie des remarques formulées dans les registres

GPA - ZAC PARC AUX LIEVRES-BRAS DE FER

Numéro : 1

Observation : Bonjour, Modéré :

Date de dépôt : 02/11/2021 Heure de dépôt : 19:39 Valide :

Dans le projet présenté il n'est aucunement question des parkings qui devient très préoccupante.
En effet, je réside place André Malraux et en plus des résidents il y a les personnes qui prennent le train (le parking de la gare est payant), il y a les gens qui vont à l'Université des Métiers et depuis la construction du quartier du Bras de Fer nos parkings sont occupés sans arrêt et nous avons énormément de mal à trouver des places.
J'espère avoir une réponse à cette observation. Merci d'avance

Nom :

Adresse :

Cedex :

Email :

Fichier :

evelyne.vassault@free.fr

Ville :

Téléphone :

GPA - ZAC PARC AUX LIEVRES-BRAS DE FER

Numéro : 2 Date de dépôt : 10/11/2021 Heure de dépôt : 15:56 Valide : Modéré :

Observation :

Bonjour

J'habite dans les pavillons situés entre la gare et l'hôpital, zone qui n'est apparemment pas comprise dans votre étude mais qui est fortement impactée par vos projets. Les constructions de logements ne tiennent pas compte du manque de stationnement gratuit dans le secteur. Les personnes venant prendre le RER, se rendant à l'hôpital ou à la faculté des métiers se garent dans les zones résidentielles, nous empêchant de nous garer voir même d'accéder à nos garages. Il serait temps d'y remédier.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Email :

Fichier :

aude.oj@gmail.com

Ville :

Téléphone :

GPA - ZAC PARC AUX LIEVRES-BRAS DE FER

Numéro : 3 Date de dépôt : 23/11/2021 Heure de dépôt : 15:35 Valide : Modéré :

Observation :

habitant rue du bras de fer, je constate que la circulation aux heures 7h30-8h45 et 16h30-18h est compliquée dans le quartier. Le fait d'augmenter le nombre de logement et de réduire les voies de circulation va engendrer une affluence encore plus difficile à gérer.

je comprends bien le principe d'augmenter les logements près des gares, mais pourquoi diminuer les espaces verts et les espaces entre bâtiments, nous aimons encore la ville car elle est aérée.

en ce qui concerne le lot D3, l'espace est petit, et il détruit des pommiers dans la cour de l'école et un figuier (remarquable, dixit le document végétaux ligneux). est il vraiment nécessaire de coller l'école et de détruire ce parterre?

Pour le lot D2B, le fait de réduire la route sans proposer de place de parking pour les usager de la résidence déjà en place ni pour l'église, me paraît être un choix qui va entraîner plusieurs difficultés de stationnement et de circulation.

Nom : guinot

Adresse : 27 rue dubras de fer

Cedex : 91000

Email : alice

Fichier :

Ville : evry

Téléphone : 06 22 45 64 10

GPA - ZAC PARC AUX LIEVRES-BRAS DE FER

Numéro : 4

Observation : résident propriétaire sur la résidence Lavoisier depuis presque 10 ans, je constate d'une part un flux de plus en plus important sur le boulevard de Lattre de Tassigny et Maréchal Le lecteur, d'autre part une recrudescence des violences et incivilités contre les biens et les personnes, ce projet immobilier, par l'afflux important de nouveaux habitants sur ce quartier ne fera qu'ajouter de l'insécurité. Pourquoi cher her une telle concentration de personnes. Je ne peux que désapprouve un tel projet qui remplace des espaces (verts parfois) par la multiplication d'immeubles avec tous les aspects inhérents, je n'ose même pas imaginer ce que sera la circulation induite et les problèmes de non stationnement résultants Modéré :

Date de dépôt : 24/11/2021

Heure de dépôt : 12:17

Valide :

Modéré :

Nom : de BAST Bernard

Adresse : 4 rue Geoffroy Saint-Hilaire

Cedex : 91000

Email : Bernard.debast@sfr.fr

Ville : EVRY

Téléphone : 0618920533

Mme Dujean / 30 rue A. Jaudet / 91000 Evry (Rue A. Jaudet)

Les bâtiments à construire n'auraient-ils pas pu être plus décalés ? Ils restent trop proches de la rue Pasteur.

Alors que l'on voit des squares à l'intérieur.

Et trop de vis à vis avec la résidence Rousseau !!!
suggestions = des maquettes auraient été plus parlantes !!!

le 8 Nov 2021

10h ouverture de la permanence

Aucune visite

13h00 clôture de la permanence

le Samedi 20 Nov. 2021

9h00 Ouverture de la permanence

Aucune visite

12h00 clôture de la permanence

Sujet : [INTERNET] Fwd: TR: Avis
De : PUBLILEGAL <contact@publilegal.fr>
Date : 29/11/2021 11:48
Pour : yannick.mahe@grandparisamenagement.fr
Copie à : marie-jose.paoutoff@essonne.gouv.fr



Bonjour,

Nous avons reçu une observation hors délai, vous en trouverez le contenu sous ce mail.

Cordialement,

Steve CYRILLE
Pole numérique
contact@publilegal.fr - 01.75.72.07.44
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 PARIS
3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE



Activé Lun, 29 Nov. sur 8:00 H , Registre électronique <eregistre@publilegal.fr> a écrit:
Observation hors délai (EP21386)

De : saloua abichou <saloua3@yahoo.fr>
Envoyé : vendredi 26 novembre 2021 19:20
À : pref91-zacparcauxlievresbrasdefer@enquetepublique.net
Objet : Avis

Monsieur Le préfet,

Concernant l'enquête réalisée sur le quartier du bras de fer-parc aux lièvres, je me permets d'émettre un avis.

Je suis locataire sur le nouveau quartier du bras de fer , boulevard du maréchal de Lattre de Tassigny, depuis sept 2020, et je constate malheureusement que les possibilités de stationnement pour les résidents sont très limitées, voir payantes. J'ai d'ailleurs été verbalisé sur des zones bleues de stationnement à proximité de mon domicile. Les places de stationnement gratuites sont insuffisantes. Le parking payant attenant à la résidence étant lui aussi limité en places. Tout ceci ne prenant pas en compte les familles disposant de 2 véhicules et/ou les visiteurs. C'est également le cas pour les habitants utilisant les services publics tels que la crèche (implantée sur le site) entraînant des stationnements gênants voir anarchiques sur la chaussée, faute de places. D'autre part, le boulevard du maréchal de Lattre de Tassigny représente un axe très emprunté par les automobilistes, les transports en commun. Axe très bruyant, exposition aux polluants importante (balcon orienté sur ce boulevard), le passage tramway sur cet axe risque d'accentuer le problème. À ce jour, les infrastructures telles que les écoles ne sont pas adaptées en terme de taille humaine, et donc pas proportionnelles aux nombres d'enfants accueillis, depuis l'arrivée de nouveaux habitants sur ce quartier. C'est le cas par exemple de l'école Marco Polo. (même si les écoles du quartier font partis d'un plan de restructuration dans les prochaines années).
Vous remerciant pour votre attention.

Je vous, d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma profonde considération.